



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/BUR/32/3  
10 octobre 1988  
FRANCAIS,  
Original : ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la  
mer Méditerranée contre la pollution et aux  
Protocoles y relatifs

Athènes, 31 octobre 1988

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITIES  
MISES EN OEUVRE DEPUIS LA CINQUIEME REUNION  
ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES

Septembre 1987 - septembre 1988

## Table des matières

	<u>Page</u>
I. Introduction	1
II. Rapport sur l'état d'avancement des activités menées conformément aux recommandations approuvées par les Parties contractantes	2
A Recentrage du programme	2
B Calendrier du programme 1986-1995	2
C Liste de 100 sites côtiers historiques d'intérêt commun pour la Méditerranée	3
D Mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs	3
E Plan Bleu (PB)	5
F Programme d'actions prioritaires (PAP)	6
G Aires spécialement protégées (ASP)	12
H Surveillance continue	14
I Recherche	15
J Application scientifique et technique du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique	16
K Critères de qualité du milieu	16
L Aspects institutionnels	16
M Coopération en cas de situation critique (ROCC)	16
N Aspects financiers	18
O Formation et échange d'informations	19
P Information générale	19
Annexes:	
I Position des signatures et ratifications au 30 septembre 1988	20
II Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée : versements des contributions annoncées pour 1988 et les années précédentes	21
III Situation des budgets 1987 et 1988	22
IV Contributions des contreparties aux Centres d'activités régionales	23

## I INTRODUCTION

1. Le présent rapport expose les activités qui ont été entreprises depuis la Cinquième réunion des Parties contractantes (Athènes, 7-11 septembre 1987). Pour faciliter les repères, il suit l'agencement des recommandations approuvées par les Parties contractantes dans leur rapport (UNEP/IG/74/5, partie II).

2. La période écoulée depuis septembre 1987 a été marquée par une grave crise financière. Les contributions encore non versées au 31 décembre 1987 se montaient à 2.204.298 dollars E.U., le plus fort chiffre enregistré depuis la création du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Les contributions versées au cours des cinq premiers mois de 1988 n'ont représenté que 610.416 dollars E.U. sur un total des engagements égal à 6.192.333 dollars E.U. Il s'agit là d'un plus faible pourcentage relevé depuis la création du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Il a fallu surseoir à plusieurs activités, des postes vacants sont restés non pourvus, l'assistance aux pays a été ajournée.

3. Cette situation a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs, et notamment de la procédure prolongée d'approbation de la contribution 1986-1987 par le parlement italien ainsi que de retards dans l'adoption du budget de la CEE. D'autres contributeurs ont également différé leurs versements. La crise a mis en évidence une faiblesse inhérente au système de financement du Plan d'action. Alors que les activités se poursuivent sans relâche et que les unités et centres créés nécessitent une continuité du financement, le flux des ressources est tout à fait imprévisible et, au fil des ans, il ne s'est dégagé aucune formule pour garantir que les fonds soient disponibles en temps voulu.

4. Il convient de rappeler que les procédures d'un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne se prêtent pas elles-mêmes aisément à ces fluctuations de la trésorerie. Chaque nouvelle somme reçue doit faire l'objet d'une procédure complexe de révision des projets pour chacun des sept projets dans le cadre desquels sont menées les activités approuvées au titre du Plan d'action pour la Méditerranée. Le PNUE ne peut autoriser le démarrage que des seules activités pour lesquelles un financement complet est disponible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et uniquement dans la mesure de cette disponibilité. Aucune avance en espèces n'est possible de quelque source que ce soit et aucun emprunt n'est permis sur les contributions annoncées par les gouvernements. Si les fonds ne sont pas disponibles, il s'ensuit automatiquement que l'on doit suspendre le renouvellement des contrats et interrompre les activités.

5. Le Bureau souhaitera peut-être envisager, éventuellement grâce à l'instauration d'une équipe de travail restreinte de haut niveau, que soit conçue une formule permettant de remédier à cette faiblesse inhérente au dispositif du PAM et garantissant que les fonds seront disponibles en temps voulu, autrement dit le 30 avril de chaque année au plus tard et dans la totalité du montant annoncé.

II RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES MENEES CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS APPROUVEES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES

A Recentrage du programme

6. Le Bureau des Parties contractantes s'est réuni à Athènes le 18 février 1988 sous la présidence de S.E. M. Evaghélos Kouloumbis. Tous les membres étaient présents. Le Bureau a examiné les progrès du programme de travail et la situation financière. Il a décidé de fournir des instructions à la réunion sur les 100 sites historiques côtiers (Marseille, 20-22 octobre 1988) ; il a proclamé que la semaine de l'environnement méditerranéen aurait lieu, pour 1988, du 4 au 10 juillet ; enfin, il a envisagé les moyens de renforcer le Plan d'action et d'améliorer la coordination avec d'autres programmes pertinents. Les membres du Bureau ont également échangé leurs avis sur la composition de celui-ci et ont autorisé le secrétariat à soumettre à la réunion élargie du Bureau des propositions réalistes qui devraient revêtir la forme de principes.

7. Les deux Comités instaurés par les Parties contractantes pour remplacer les réunions régulières des Structures focales du MED POL, du ROCC, du Plan Bleu, du PAP et des ASP se sont réunis à Athènes en 1988. Le Comité scientifique et technique s'est réuni du 23 au 27 mai 1988 et son rapport a été distribué (document UNEP(OCA)/MED WG.1/12). Le Comité socio-économique s'est réuni du 27 au 29 septembre 1988 et son rapport a été distribué (document UNEP(OCA)/MED WG.2/7).

8. Au cours de la réunion du premier Comité, certains participants ont exprimé des doutes sur l'efficacité du nouveau système. Plusieurs participants n'étaient pas prêts à procéder à un examen approfondi des questions se rapportant à des composantes dont ils ne se sont pas directement occupés. Cette difficulté pourrait être résolue dans les années à venir en précisant nettement dans la documentation quelles sont les questions qui réclament des décisions en sorte que les participants puissent recevoir une mise au courant appropriée de la part des Structures focales nationales concernées et des autorités nationales assurant la coordination.

Le projet pilote relatif à Rhodes

9. En réponse à la requête faite aux Parties contractantes d'identifier des zones côtières pilotes, le gouvernement grec a désigné l'île de Rhodes. Une réunion consultative s'est tenue à Athènes en mars 1988 et une mission PNUE/PAM s'est rendue à Rhodes en juin 1988 et a eu d'amples discussions avec le personnel technique et les élus locaux. Un rapport préliminaire couvrant tous les aspects pour lesquels les composantes du PAM ont une compétence technique à offrir a été soumis aux autorités helléniques en septembre 1988. Ce rapport trace à grands traits la marche à suivre ultérieure. D'autres propositions reçues d'Etats côtiers sont actuellement en cours d'examen.

B Calendrier du programme 1986-1995

10. Tous les amendements apportés au programme approuvé figurent plus loin sous la rubrique pertinente du programme.

C Liste de 100 sites côtiers historiques d'intérêt commun pour la Méditerranée

11. Quelques nouvelles désignations ont été reçues d'Etats côtiers méditerranéens, conformément à la décision selon laquelle la liste est ouverte aux Parties contractantes afin qu'elles y ajoutent des sites appropriés.

12. Comme il a été annoncé au cours de la Cinquième réunion ordinaire, le gouvernement français a généreusement invité les fonctionnaires responsables des 100 sites à une réunion organisée à Marseille. Il était prévu que cette réunion se tiendrait en octobre 1988, mais en raison de certaines questions de procédure et en vue de lui assurer une pleine participation, elle a été reportée à janvier 1989.

D Mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs

13. Les représentants de plusieurs ministères italiens et de compagnies pétrolières ont procédé à un examen exhaustif du projet de Protocole relatif à l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Capri, avril 1988). La réunion a recommandé aux autorités italiennes d'appuyer l'approbation du nouveau protocole.

14. Des observations écrites devaient être adressées par toutes les Parties contractantes avant la fin septembre 1988. Au 31 août 1988, une seule réponse avait été reçue. Une mise à jour sur la situation sera communiquée par le secrétariat.

15. Aucune Partie contractante n'a désigné les autorités chargées de la surveillance continue de la pollution. Dans la plupart des pays, la charge de cette surveillance incombe à plusieurs administrations. Il en résulte des difficultés accrues dans la collecte et la comparaison des données au niveau national et international.

16. Un rapport récapitulatif annuel a été publié par la France. C'est un document très précieux qui recense les mesures prises en signalant un certain nombre d'initiatives nationales et locales.

17. Trois autres Parties contractantes ont ratifié le Protocole relatif à la pollution tellurique en 1987-1988 : Chypre, la Grèce et le Maroc, ce qui porte à douze le total des ratifications. Les pays signataires suivants ne l'ont pas encore ratifié : Israël, le Liban, la Libye et Malte. La Syrie et la Yougoslavie ne l'ont encore ni signé ni ratifié.

18. Cinq autres Parties contractantes ont ratifié le Protocole relatif aux aires spécialement protégées en 1987-1988 : Chypre, l'Espagne, la Grèce, Israël et Malte, ce qui porte à treize le total des ratifications. Les pays signataires suivants ne l'ont pas encore ratifié : le Maroc et Monaco. Le Liban, la Libye et la Syrie ne l'ont ni signé ni ratifié. La position des signatures et ratifications au 30 septembre 1988 figure à l'annexe I.

19. Les Etats côtiers suivants n'ont pas ratifié la Convention MARPOL 1973/78 de l'OMI : Algérie, Chypre, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Syrie et Turquie.

20. L'Union interparlementaire, à sa 79ème Conférence tenue dans la ville de Guatemala en avril 1987, a adopté une résolution sur "la promotion et la mise au point de stratégies environnementales aux niveaux national et mondial afin d'assurer un développement durable tout en renforçant la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel du monde". La résolution recommandait la création par l'Union interparlementaire d'un Comité spécial chargé d'étudier les questions de l'environnement sur une base régulière, d'envisager les mesures prises par les parlements et les gouvernements pour encourager les efforts nationaux et internationaux en vue d'un développement durable et de rendre compte à l'Union à ce sujet.

21. La Conférence précédente de l'UIP, tenue à Nairobi en 1984, avait recommandé de réactiver le Comité spécial de l'UIP sur la pollution de la mer Méditerranée. Le secrétariat considère qu'une réunion du Comité en question en 1989 pourrait constituer une contribution importante à la réalisation des objectifs du Plan d'action.

22. Pour que le Comité spécial sur la pollution de la mer Méditerranée soit à nouveau convoqué (les réunions précédentes ont eu lieu à Rome en 1974, à Monaco en 1975, à Athènes en 1978, à Nicosie en 1980, et à Palma de Majorque en 1982), il serait nécessaire qu'un Groupe de l'IUP, au sein du parlement d'un Etat côtier méditerranéen, prenne l'initiative d'héberger la prochaine réunion.

23. La compilation de la législation grecque relative à la Convention de Barcelone a été menée à bonne fin par un consultant. Elle a permis de recenser plus de 200 textes législatifs et sera publiée dans la Série des rapports techniques du PAM. Il est prévu que des compilations du même ordre seront réalisées prochainement dans trois autres Etats au moins afin de permettre une analyse comparative des mesures prises au niveau national pour s'acquitter des obligations découlant de la Convention et des Protocoles y relatifs.

24. La compilation des pays et organismes contributeurs, recommandée par les Parties contractantes, a été ajournée jusqu'à ce que soit publiée le rapport de la Banque mondiale.

25. L'établissement des coûts de réalisation des objectifs de la Déclaration de Gênes est actuellement en cours de la part de la CEE. On escompte son achèvement à bref délai.

26. L'Italie a informé le secrétariat que toutes ses ambassades auprès des Etats côtiers méditerranéens ont été mises au courant de la participation et du rôle de l'Italie au sein du Plan d'action pour la Méditerranée. D'autres Parties contractantes qui auraient fait de même souhaiteront peut-être en informer le secrétariat.

27. Il est proposé d'établir une première liste de projets nécessitant un appui supplémentaire de la part des organisations contributives multilatérales et bilatérales en 1989.

28. Les Structures focales nationales du PAM n'ont transmis au Centre d'information du PNUE à Nairobi aucune demande visant à l'identification ou la négociation de projets avec des sources d'assistance.

La Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement

29. Le secrétariat a eu des contacts étroits avec des missions bancaires s'employant à établir un rapport sur la Méditerranée. L'Unité de coordination et chacun des Centres d'activités régionales ont reçu à plusieurs reprises des missions bancaires et leur ont communiqué l'information publiée sur leurs programmes. Un fonctionnaire du ROCC a été autorisé à se joindre à une mission de la Banque mondiale.

30. On s'attend à ce que, lors de la publication du rapport de la Banque mondiale sur la Méditerranée, il sera possible d'identifier des zones d'intérêt commun et de déterminer une procédure en vue d'une consultation régulière grâce à laquelle il sera tenu compte, dans l'octroi des prêts, du travail déjà accompli au sein du PAM afin de le soutenir.

E Plan Bleu

31. Le rapport principal du Plan Bleu a été achevé, publié en français, et présenté à la réunion du Comité socio-économique (Athènes, 27-29 septembre 1988). La version anglaise sera prête en novembre 1988. Le résumé à l'intention des décideurs qui a été établi en anglais et en français sur la base du rapport principal du Plan Bleu a également été présenté au Comité.

32. Les travaux sur les fascicules thématiques ont avancé. Leur publication sera achevée vers le milieu de l'année 1989 selon un échéancier présenté au Comité.

33. La base de données annotée du Plan Bleu est en course de transfert à Athènes. Il est prévu qu'elle sera publiée dans la Série des rapports techniques du PAM.

34. Etant donné le travail requis pour mener à bien la publication du rapport principal et du résumé destiné aux décideurs, aucune assistance n'a été octroyée aux pays. Cette assistance sera délivrée sur demande dans le cadre du programme 1989. Une formation du personnel à l'établissement de scénarios sera pareillement dispensée dans le cadre du programme 1989. Toutefois, le CAR/PB a communiqué aux pays des renseignements, au cours de l'année 1988, grâce à des consultations fréquentes.

35. Il n'a pas été pris de mesures pour octroyer une assistance aux pays en mettant au point des méthodologies d'application des scénarios nationaux et méditerranéens. Il est envisagé de tenir le stage de formation sur les scénarios nationaux au printemps 1989. Il s'agirait dans un premier temps d'organiser une brève réunion de tous les responsables des scénarios nationaux pour qu'ils échangent des idées et des enseignements sur les scénarios nationaux et les scénarios méditerranéens, la seconde partie du stage étant consacrée à une formation à la méthodologie d'instauration des scénarios.

36. Le problème de l'actualisation de la base de données du Plan Bleu n'a pas été pleinement pris en considération. Il est escompté que le Comité socio-économique abordera cette question.

37. Le Comité d'orientation s'est réuni régulièrement afin d'examiner les travaux du Plan Bleu. Ainsi qu'en avaient décidé les Parties contractantes, son mandat a pris fin avec la première réunion du Comité socio-économique.

38. Le rapport du Comité socio-économique contient des recommandations pour les activités relatives au Plan Bleu pour 1989 avec leurs incidences budgétaires (UNEP(OCA)/MED WG.2/7).

F Programme d'actions prioritaires

39. Planification intégrée et gestion des zones littorales méditerranéennes

Recentrage des activités du PAP

Le recentrage du PAP sur la planification intégrée et la gestion repose sur : a) des projets pilotes PAP par pays comme forme spécifique de coopération directe et durable avec des institutions et experts locaux et nationaux dans des zones littorales sélectionnées, l'accent étant mis sur la planification et la gestion intégrées ainsi que sur la fusion et l'interconnexion des résultats et des enseignements obtenus dans d'autres actions prioritaires; b) des documents et des outils méthodologiques spécifiques à chaque région pour la planification intégrée et la gestion des zones littorales; et c) une formation pratique dans les domaines mis en relief par la Déclaration de Gênes et qui complètent les activités mentionnées plus haut en a) et b).

Suite aux activités préparatoires menées à bien dans le courant de 1987, le PAP a commencé à exécuter les programmes envisagés dans les projets pilotes par pays concernant la Syrie (la zone littorale), la Turquie (la baie d'Izmir), la Yougoslavie (la baie de Kastela). Les projets concernant la Grèce (Rhodes) et Chypre (Paphos) en sont encore au stade préparatoire.

a. Le projet relatif au littoral syrien

Ce projet prévoit l'établissement d'une étude préliminaire pour la planification intégrée de l'ensemble du littoral syrien et la formulation de recommandations visant à la restauration des zones côtières menacées. Le projet envisage en outre la préparation d'un programme pour l'étude préliminaire, l'établissement de documents pour la formation d'experts syriens, l'organisation de la formation et la participation de consultants de PAP à diverses phases de l'élaboration de l'étude. Le programme de l'étude préliminaire est achevé, alors que les documents destinés à la formation sont en cours d'élaboration.

b. Le projet relatif à la baie d'Izmir

Ce projet du PAP s'intègre dans un projet plus vaste intitulé "Gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela" qui a été financé par des fonds nationaux et locaux. La contribution du PAP à ce projet envisage la détermination de la capacité d'assimilation de la baie, l'appui technique et environnemental à la définition d'un système d'épuration des eaux usées, des critères pour la conception des émissaires sous-marins, l'introduction de critères environnementaux dans la stratégie de développement de l'aquaculture dans la baie, et la formulation de recommandations visant à réduire ou éliminer la pollution dans la plupart des zones contaminées. La méthodologie de la détermination de la capacité d'assimilation de la baie a été établie et trois documents concernant le projet sur l'aquaculture ont été réalisés. Les institutions et les experts yougoslave ont, dans le même temps, lancé un programme supplémentaire de surveillance continue.



d. Le projet sur la gestion des ressources en eau de l'île de Malte

Ce projet est cofinancé par la CEE par le biais du programme bilatéral CEE/Malte. Ce projet spécifique comporte les activités suivantes : collecte de données nécessaires à l'élaboration d'un modèle général (et, à un stade ultérieur, spécifique) de la couche aquifère de l'île; élaboration d'un modèle climatique; instructions pour la gestion de la couche aquifère; instructions pour l'utilisation du sol et la protection de la couche aquifère contre la pollution; élaboration d'un modèle général des ressources en eau et d'instructions de gestion. La contribution du PAP consiste à appuyer la préparation d'un modèle général de la couche aquifère, à organiser la formation et à instaurer une coopération professionnelle avec des institutions et des experts nationaux en vue de la formulation du projet, de la préparation des soumissions, de l'évaluation des offres, et des consultations pendant le projet. En 1988, le PAP a pris part à l'évaluation des offres et a établi le mandat pour l'élaboration du modèle général de la couche aquifère de l'île.

e. Le projet relatif à Rhodes (niveau PAM)

Le projet se propose de constituer un effort conjoint de toutes les composantes du PAM. Le PAP a commandé un rapport sur place et a participé à deux réunions préparatoires (à Athènes et à Rhodes). Deux missions d'experts du PAP se sont rendues dans l'île. Outre les deux rapports de mission, le CAR/PAP a présenté une proposition de sa participation active au projet.

40. Projets de coopération méditerranéens au niveau régional

a. Réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne

Après une série d'ajournements dus à des problèmes organisationnels et autres, ce projet a été lancé à la Première réunion du Comité d'orientation du projet (Gênes, 4-8 avril 1988).

b. Inventaire et réseau de mesures de l'érosion dans la région méditerranéenne pour une gestion écologiquement rationnelle des sols

Deux réunions ont été organisées avec les représentants d'institutions espagnoles (ICONA et autorités espagnoles), et le programme 1988-1989 a été défini. Des rapports nationaux sur l'état et les problèmes de l'érosion pluviale ont été commandés et un programme défini pour les journées d'étude prévues en Espagne en novembre 1988.

c. Définition de critères écologiques de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones littorales méditerranéennes

Deux réunions ont été convoquées avec les représentants des autorités italiennes afin que soient précisées leurs intentions et leurs possibilités d'héberger ce projet. Les autorités italiennes ont désigné un expert pour l'élaboration plus poussée de la proposition de projet au sujet de laquelle il a eu des consultations avec des experts du PAP à Split.

#### 41. Formation

Des documents de formation sur les sujets suivants sont en cours de préparation:

- gestion et maintenance des stations d'épuration de déchets liquides urbains dans la région méditerranéenne (avec le CEFIGRE-France);
- application pratique des sources renouvelables d'énergie dans la région méditerranéenne (avec le CIEMAT et la Plate-forme solaire d'Almería-Espagne);
- méthodologie de la préparation d'études préliminaires de planification intégrée (avec l'Urbanisticki zavod Dalmacije-Yougoslavie).

Ces trois stages de formation seront organisés dans le deuxième semestre 1988.

#### 42. Outils et documents méthodologiques relatifs à la planification intégrée et à la gestion des zones littorales méditerranéennes

Dans le cadre de plusieurs actions prioritaires, des outils et des documents méthodologiques ont été élaborés ou sont en train de l'être. Outre leur utilisation lors du suivi de ces actions, ils serviront aux projets pilotes par pays ainsi qu'au processus de planification intégrée et de gestion.

Les documents suivants ont été achevés:

- projet de code pratique en matière de gestion des déchets solides;
- projet de code pratique en matière de gestion des déchets liquides;
- documents méthodologiques relatifs aux relevés d'architecture, à l'analyse de l'état effectif et à l'analyse du développement spatial des édifices et sites historiques;
- lignes directrices pour l'application du processus intégré de reconstruction et de réhabilitation des sites historiques dans la région méditerranéenne;
- cadre méthodologique commun pour la planification intégrée et la gestion dans la région (projet);
- méthodologie et teneur des études préliminaires servant à l'établissement de plans intégrés des zones littorales;
- un certain nombre de documents obtenus dans le cadre de trois projets pilotes PAP relatifs à des pays.

#### 43. La fonction catalytique du PAP

Des contacts avec les pays hôtes potentiels se sont poursuivis afin de définir le programme et l'appui en 1988 et 1989. Ces contacts ont été particulièrement intensifs avec les autorités espagnoles (sources renouvelables d'énergie, projet de coopération en matière d'érosion pluviale),

avec les autorités italiennes (projet de coopération sur l'aquaculture) et avec les pays où des projets pilotes ont été lancés. Il convient de noter que pour les projets pilotes concernant la Turquie et la Yougoslavie, des ressources locales considérables ont été assurées. La participation du PAP à ces projets représente environ 15 pour cent des fonds.

44. Activités menées à terme et résultats obtenus par action prioritaire

a. Appui au PAP

- Rapport sur la mise en oeuvre du PAP en 1987 ; rapport sur l'état d'avancement des travaux pour la période janvier-juin 1988 ; plan de travail et budget pour 1989;
- trois Bulletins du PAP (no. 4/87, no. 1/88 et no. 2/88) en anglais, français et arabe (450 exemplaires);
- publication d'un volume de la série des rapports techniques du PAM ; quatre autres sont en cours de préparation pour impression.

b. Développement des ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées en Méditerranée

- deux réunions sur les teneurs des documents relatifs au projet sur la gestion des ressources en eau dans les îles méditerranéennes;
- mandat concernant la modélisation mathématique des couches aquifères dans une île méditerranéenne;
- activités préparatoires à l'élaboration de lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées urbaines traitées aux fins d'irrigation, et mandat concernant l'élaboration des lignes directrices (la réunion d'experts prévue pour l'élaboration de lignes directrices sur la gestion des ressources en eau a dû être ajournée par manque de fonds).

c. Planification intégrée et gestion des zones littorales méditerranéennes

- réunion avec le Plan Bleu sur l'incorporation des résultats du PB dans la planification intégrée des zones littorales méditerranéennes (7-8 janvier 1988);
- réunion avec des experts syriens afin d'ébaucher le programme de l'étude préliminaire pour la préparation du plan intégré de la région littorale syrienne - CCP/1988-89/SY/1 (Split, 1-3 février 1988);
- réunion chargée d'examiner les propositions de contribution du PAP et du MEDPOL au programme de réhabilitation de la baie d'Izmir - CCP/1988-89/TR/EM.2 (Split, 30 mars-1er avril 1988);
- financement du projet pilote sur la baie de Kastela - série de réunions avec les autorités yougoslaves et signature de la lettre d'accord (le 14 avril 1988);
- réunion avec les autorités nationales et locales grecques - phases préparatoires au projet pilote sur Rhodes (Athènes, 18 mars 1988);

- réunion spéciale de préparation du projet de Cadre méthodologique commun (Split, 15-16 avril 1988);
  - mission au niveau du PAM effectuée à Rhodes (13-15 juin 1988);
  - documents produits dans le cadre du projet pilote sur la baie d'Izmir : a) mission d'enquête chargée d'évaluer l'état de pollution de la baie d'Izmir; b) gestion du milieu et restauration de la baie d'Izmir;
  - réunion d'experts (Izmir, 29 juin-1er juillet 1988) chargée d'examiner et d'évaluer le projet de Cadre méthodologique commun de planification intégrée et de gestion des zones littorales méditerranéennes, avec la participation d'experts de 13 pays et de représentants de l'UNESCO, du CNUEH et l'UNDRO - PAP-4/EM.5/1.
- d. Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens
- réunion avec l'Unité MED et les autorités et institutions françaises en vue de préparer une conférence sur 100 sites historiques d'intérêt commun pour la Méditerranée (Marseille, 28-29 février 1988);
  - journées d'étude (Gênes, 25-27 mai 1988) sur l'étude et la présentation du développement spatial des édifices et villes historiques dans la région méditerranéenne - PAP-5/W.2/1;
  - réunion sur l'élaboration de lignes directrices du PAP pour la réhabilitation et la gestion des établissements historiques méditerranéens (Split, 7-8 juin 1988);
  - projet de lignes directrices (préparé);
  - mission à Rhodes (13-15 juin 1988) - rapport.
- e. Aménagement du territoire dans les zones sismiques
- réunion organisée à Split du 12 au 14 janvier en vue de remettre en forme la proposition de document de projet et de préparer la première réunion du Comité d'orientation (UNDRO, CAR/PAP, directeur du projet);
  - première réunion du Comité d'orientation (Gênes, 4-6 avril 1988);
  - réunion (Gênes, 22-23 mai 1988) chargée d'examiner les modalités de mise à exécution des décisions du Comité d'orientation (Directeur du projet, UNDRO, CAR/PAP).
- f. Collecte, traitement et élimination des déchets solides et liquides
- réunion d'experts sur le projet de code pratique de gestion des déchets liquides (Split, 19-20 novembre 1987);
  - code pratique de gestion des déchets liquides dans la région méditerranéenne - finalisé et imprimé;

- documents destinés au stage de formation à la gestion et à maintenance des stations d'épuration d'eaux usées - en préparation avec le CEFIGRE - (France);
  - réunion avec le CEFIGRE pour examiner la préparation des documents destinés au stage de formation (3-6 juin 1988, Sophia Antipolis);
  - mission à Rhodes (13-15 juin 1988);
  - les activités relatives à la modélisation mathématique et aux lignes directrices concernant les émissaires sous-marins ont dû être ajournées en raison du manque de fonds.
- g. Promotion de la protection des sols en tant que composante essentielle de la protection de l'environnement des zones littorales de la Méditerranée
- lettre d'accord sur l'hébergement du projet signée avec les autorités espagnoles;
  - réunion préparatoire en vue du projet de coopération, avec la participation des autorités et institutions espagnoles, du CAR/PAP, et de la FAO-ACSAD (San Rafael, 14-16 mars 1988);
  - version révisée de la proposition de projet "Inventaire et réseau de mesures de l'érosion en Méditerranée pour une gestion écologiquement rationnelle des sols";
  - réunion l'ICONA, l'institution hôte espagnole (Split, 22-23 juin), afin de préparer des journées d'étude prévues en novembre et de définir le programme 1989;
  - rapports nationaux sur l'érosion pluviale provenant de 11 pays - en préparation.
- h. Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement
- séminaire sur le développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement (Split, 28-30 octobre 1987);
  - réunion d'experts (Split, 22-23 février 1988) chargée de préparer des lignes directrices pour une approche environnementale de la planification et de la gestion du développement du tourisme dans les zones côtières méditerranéennes - PAP-9/EM.2/1;
  - première ébauche en vue de l'élaboration de lignes directrices pour une approche environnementale de la planification et de la gestion du développement du tourisme dans les zones côtières méditerranéennes (achevée); mandat concernant l'élaboration des lignes directrices; documents pour les lignes directrices commandés à 6 consultants.
- i. Projet de coopération PAP/FAO sur une gestion écologiquement rationnelle de l'aquaculture en Méditerranée
- réunion avec les autorités italiennes - proposition d'hébergement du projet;

- réunions avec un spécialiste engagé par les autorités italiennes pour remettre en forme le texte de la proposition de projet;
  - contacts avec la FAO en vue d'harmoniser le projet avec le MEDRAP-FAO.
- j. Réseau méditerranéen en matière de sources d'énergie renouvelables
- préparation de documents pour le stage de formation;
  - réunion avec les autorités espagnoles (CIEMAT) sur la préparation du stage de formation (Split, 11-12 mai 1988).
- k. Le rôle de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIA) dans le développement des zones côtières
- préparation de 3 EIA sur des projets retenus;
  - préparation de 2 EIA spécifiques de sites (Chypre);
  - mission d'experts à Chypre (24-29 mai 1988);
  - mission d'experts relative à l'EIA des étangs de stabilisation;
  - activités préparatoires à une réunion d'évaluation MEDU-OCA/PAC-CAR/PAP sur l'EIA (Chypre, octobre 1988).

45. Le rapport de la première réunion du Comité socio-économique contient des recommandations sur les activités liées au Programme d'actions prioritaires et à leur incidences budgétaires pour l'année 1989.

G Aires spécialement protégées (ASP)

46. Dans le cadre de l'objectif A : amélioration de la banque de données :

- Des données n'ont cessé de parvenir au Centre. Etant donné qu'il n'y a plus de documentaliste à temps plein depuis mars 1987, seules certaines de ces données ont été intégrées dans le système. En décembre 1987, le Centre possédait dans la base de données des descriptifs ou références pour 100 aires protégées existantes, 240 signalisations d'aires protégées potentielles (rapports, documents), 350 experts ou contacts, 450 références bibliographiques. En 1988, un consultant a assumé les fonctions de documentaliste pendant trois mois.
- La version finale du répertoire sera publiée en décembre 1988. La version française sera réalisée en 1989.

47. Dans le cadre des objectifs B et C : coopération avec les pays en matière d'application des lignes directrices et assistance octroyée aux pays;

- les lignes directrices ont été approuvées lors de la cinquième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 7-11 septembre 1987). 500 exemplaires de ce document ont été imprimés et leur distribution a commencé. Les études de cas qui ont servi à l'élaboration des lignes directrices seront publiées dans le courant de 1988;

- l'assistance aux pays a été assurée par l'expert du Centre et avec l'appui d'autres experts (instituts et groupes de travail). En 1987, une réunion d'experts sur le choix des aires protégées s'est tenue à Chypre (30 septembre - 4 octobre 1987). Au début 1987, un déplacement en Turquie a permis de mettre au point le lancement d'un programme sur des aires protégées. Des contacts sur le même sujet ont été noués avec Malte. En Tunisie, certains programmes spécifiques sur la gestion d'aires protégées sont en cours d'examen. Un déplacement en Israël (28 mai-3 juin 1988) a permis d'examiner les activités menées dans ce pays pour la conservation d'aires marines et côtières. Une synthèse sur la législation relative aux aires protégées en Méditerranée a été amorcée en 1987. Les premiers éléments sur l'archéologie sous-marine ont été recueillis;
- une réunion d'experts a eu lieu en juin 1988 à Tunis afin de choisir des aires protégées pour les pays méditerranéens. Une autre réunion pour les pays du sud de la Méditerranée s'est déroulée à Tunis en septembre 1987. Cette activité est entreprise de concert avec la Commission d'écologie de l'UICN;
- l'élaboration de lignes directrices pour la législation relative à l'environnement constitue l'un des objectifs du Centre pour 1989. Cette tâche est entreprise avec le Centre de droit environnemental sis à Bonn;
- un modèle de planification et de gestion est en cours de préparation pour deux aires protégées en Tunisie. Ce modèle peut être étendu à d'autres pays.

48. Dans le cadre de l'activité D - formation, information et évaluation:

- un guide technique de formation sur la végétation marine a été préparé avec l'assistance d'un groupe d'experts. Une autre guide sur la création et l'utilisation de banques de données est presque achevé. Certains fiches récapitulatives d'observation et de description d'espèces marines sont en cours de préparation. La traduction (en anglais, français, arabe) peut permettre l'instauration d'un réseau régional d'observation;
- certains contacts ont été pris en vue de promouvoir la formation de personnel dans les pays méditerranéens et par les soins de ceux-ci;
- le renforcement des activités visant à protéger les aires marines et côtières ainsi que les espèces sera axé en 1988 sur le phoque moine et en 1989 sur les tortues de mer;
- une réunion consultative sur la sauvegarde du phoque moine méditerranéen a été organisée les 11-12 janvier 1988 à Athènes par le PNUE et l'UICN. La réunion a adopté un plan d'action pour la gestion du phoque moine méditerranéen (Monachus monachus). La première réunion du Comité scientifique et technique, qui s'est tenue à Athènes du 23 au 27 mai 1988, a examiné le rapport de la réunion consultative et a pris note, avec faveur, du plan d'action;

- un groupe de travail sur la flore marine commence à établir une liste des espèces menacées en Méditerranée et s'emploie à préparer certaines recommandations pour leur protection. Des contacts préliminaires avec des centres peuvent permettre d'instituer en 1988/1989 un programme de formation à l'intention des administrateurs d'aires protégées;
- des renseignements et des documents ont été régulièrement adressés au Centre qui les a transmis à des pays et organisations sur leur demande. Le premier numéro de SPA-NEWS (bulletin du Centre) paru en décembre 1987 et le second en juillet 1988 ont servi à diffuser des informations. La diffusion des informations sera améliorée en 1988 et en 1989 par trois nouveaux numéros au moins de SPA-NEWS;
- la préparation d'une brochure de vulgarisation consacrée au Centre et aux aires protégées méditerranéennes se poursuit encore car il est nécessaire de recevoir des pays tous les renseignements et données disponibles.

49. La première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988) a examiné les activités du Centre au cours de l'exercice 1987-1988 et elle en a pris note, et elle a approuvé le budget du Centre pour l'année 1989 (UNEP( )CA)/MED WG.1/12). La réunion a également pris note des progrès accomplis quant à l'état d'application par les Parties contractantes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées.

Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL)

H Surveillance continue

50. Le rapport sur l'état d'avancement des activités réalisées pendant la période janvier 1987-mars 1988 a été présenté à la première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988) (UNEP(OCA)ME WG.1/12).

Depuis lors, les négociations se sont poursuivies avec les Coordonnateurs nationaux afin de mettre une dernière main aux programmes nationaux de surveillance continue. En conséquence, les programmes 1988 ont été finalisés avec Chypre, l'Espagne, Israël, Malte, la Syrie et la Yougoslavie. L'OMS a également contacté les Coordonnateurs nationaux en juin 1988 en leur rappelant la décision du Comité scientifique et technique d'entreprendre, dans la mesure du possible, la surveillance continue du transfert de la pollution à travers l'atmosphère dans le cadre de leurs programmes nationaux de surveillance.

En raison du manque de fonds, aucune assistance n'a été octroyée aux pays pour la mise en oeuvre de leurs programmes de surveillance continue. Toutefois, des renseignements sur leurs besoins, y compris des factures pro forma, ont été recueillis dans toute la mesure du possible afin de faciliter les procédures d'achat une fois que des fonds seront disponibles.

Le travaux concernant l'échantillonnage et l'analyse pour la détermination des composés organophosphorés et des composés organostanniques dans les matrices marines ainsi que des matières synthétiques persistantes se sont poursuivis dans le cadre des exercices pilotes de surveillance approuvés. Il est prévu que ces exercices se termineront à la fin de 1988.



Des stages de formation ont été organisés ou des bourses délivrées pour dix-sept scientifiques provenant de huit pays, y compris une croisière-stage à bord d'un navire de recherche marocain.

Des travaux intensifs ont été accomplis en coopération avec la CIESMM et la COI pour la préparation des IXèmes Journées d'étude CIESMM/COI/PNUÉ sur la pollution de la Méditerranée (Athènes, 17-21 octobre 1988).

Les données reçues des pays participant au programme MED POL de surveillance continue ont continué à être introduites dans l'ordinateur. A la suite de ces opérations, environ 10.000 entrées de données se trouvent actuellement dans la banque de données de l'Unité.

L'exécution du programme d'assurance de la qualité des données s'est poursuivie dans deux pays ; en juillet, l'AIEA a pris des dispositions et de nouveaux contacts afin d'améliorer la liaison avec les laboratoires participant à l'exercice d'inter-étalonnage pour les métaux lourds et les hydrocarbures chlorés. En outre, un cours de formation a été organisé à Piran sur le traitement statistique et l'exploitation des données sur les communautés marines (14-24 juin 1988) tandis qu'un exercice d'inter-étalonnage sur les méthodologies microbiologiques s'est déroulé à Athènes du 9 au 14 mai 1988.

Dans le cadre de l'informatisation et de l'exploitation des données de la surveillance continue, une réunion restreinte d'experts a eu lieu à Monaco les 27 et 28 juin 1988 afin d'analyser les données disponibles sur les métaux lourds, les hydrocarbures halogénés et les hydrocarbures de pétrole. Des contacts ont été pris avec d'autres organisations (Commission d'Helsinki, Commission Paris/Oslo, CIES) en vue d'échanger des informations sur la collecte et la présentation des données. Suite à ces contacts, une réunion consultative restreinte s'est tenue à Athènes du 6 au 8 juin 1988 avec des participants d'institutions méditerranéennes et d'organisations internationales.

## I Recherche

51. Un rapport sur l'état d'avancement des activités réalisées durant la période janvier 1987-mars 1988 a été présenté à la première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988) (UNEP(OCA)/MED WG.1/12).

Depuis lors, les projets de recherche qui avaient été retenus au titre des activités 1988 ont continué à être exécutés par les laboratoires de recherche nationaux sous la supervision technique des organismes coopérants. Toutefois, un certain nombre de projets n'ont pu être finalisés en raison du manque de fonds.

La réunion chargée d'examiner les méthodes de référence concernant la toxicité ainsi que les progrès des travaux accomplis par les participants à l'activité 'G' doit avoir lieu à Villefranche-sur-mer du 10 au 14 octobre 1988.

Une réunion consultative sur les critères de qualité du milieu liés à la santé, financée par des fonds du budget ordinaire de l'OMS, s'est tenue à Bled, Yougoslavie, du 12 au 16 septembre 1988.

Des préparatifs ont eu lieu pour la tenue à Zagreb (14-18 novembre 1988) de la réunion chargée d'examiner les activités relatives aux processus océaniques (activité 'F').

J Application scientifique et technique du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique

52. Depuis la première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988), les travaux concernant le développement des activités relatives à l'application du Protocole tellurique se sont poursuivis. L'étude pilote sur l'efficacité de certains émissaires sous-marins progresse et on escompte qu'elle sera achevée à la fin de 1988, conformément à l'échéancier. Après révision approfondie, une dernière main a été mise aux formulaires à remplir pour les rejets domestiques urbains et pour les rejets industriels de cadmium, organochlorés et hydrocarbures de pétrole. Les travaux d'une étude détaillée des effluents nécessitant un traitement séparé ont commencé. La version révisée des lignes directrices pour les autorisations de rejet de déchets liquides dans la mer Méditerranée sera achevée d'ici la fin de 1988.

S'agissant des exercices pilotes de surveillance continue, une réunion restreinte d'experts s'est tenue à Monaco (18-20 avril) afin de tester et d'inter-étalonner la méthodologie utilisée dans la détermination des composés organostanniques, et une réunion identique s'est également tenue à Monaco (13-14 avril) afin de tester et d'inter-étalonner la méthodologie utilisée dans la détermination des composés organophosphorés.

Un group retreint d'experts qui s'est réuni à Athènes du 23 au 25 juin 1988 a arrêté définitivement la liste des polluants marins cancérigènes et mutagènes qui sera incluse dans le projet pilote de surveillance continue prévu pour 1989 et qui a été assortie des méthodes d'analyse recommandées et des instituts participants potentiels.

K Critères de qualité du milieu

53. Depuis la première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988), les travaux concernant la mise au point des documents d'évaluation de polluants, assortis des mesures pertinentes proposées (critères de qualité du milieu), se sont poursuivis. On a notamment continué à préparer les documents d'évaluation concernant les matières synthétiques persistantes, les composés organophosphorés, les composés organostanniques, les composés organohalogénés, les huiles lubrifiantes usées et le cadmium en vue de les soumettre à la prochaine réunion du Comité scientifique et technique (1989).

L Aspects institutionnels

54. Aucune évolution n'est à signaler sous cette rubrique.

M Coopération en cas de situation critique (ROCC)

55. Etudes et enquêtes

Le ROCC publie chaque année (en janvier) une liste actualisée des alertes et accidents de pollution par les hydrocarbures survenus en mer Méditerranée. Au cours de la période considérée, cette liste a été mise à jour et diffusée en janvier 1988.

56. Réunion, séminaires, journées d'étude, voyages d'étude, stages de formation, bourses

- MEDEXPOL 87 - Il s'agit d'un stage de formation spécialisée à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures sur les rivages à l'intention de candidats déjà avertis des problèmes généraux de pollution par les hydrocarbures et qui sont chargés de la gestion des opérations à terre dans le cadre des plans d'urgence nationaux. Ce stage s'est déroulé à Marseille, France, du 13 au 20 octobre 1987.
- MEDIPOL 88 - Ce stage de formation s'est tenu du 8 au 18 mars 1988. Comme les stages MEDIPOL précédents, il consistait en une formation générale à la lutte contre la pollution marine qui est dispensée chaque année par le ROCC dans ses locaux de Malte. Pour la première fois, le programme était élargi aux substances nocives autres que les hydrocarbures. Comme en 1987, la CEE y a contribué en apportant un appui financier à des participants provenant de ses Etats membres.
- Un stage de formation sur la prévention et la maîtrise des accidents de pollution marine (INFOPOL) a eu lieu à Paris, Brest et Marseille du 2 au 17 juin 1988.
- Le 4ème stage de formation national sur la prévention et la riposte à la pollution marine par les hydrocarbures s'est déroulé à Alexandrie, Egypte, du 24 au 31 octobre 1987, organisé conjointement par le Collège arabe des transport maritimes (AMTA), le ROCC et l'Association des institutions africaines de formation maritime (AAMTI).

Pour la première fois, la Commission des communautés européennes a offert son assistance financière pour l'organisation du stage en assumant les frais de conférenciers et de quelques participants de pays méditerranéens non membres de la CEE. Le stage a été suivi par 38 personnes, dont 28 étaient égyptiennes.

Les sujets présentés couvraient divers aspects de la pollution marine, depuis les sources, le comportement des déversements d'hydrocarbures, l'établissement de plans d'urgence, les méthodes de riposte jusqu'à la législation et aux conventions internationales.

- Un stage de formation sur la pollution marine accidentelle s'est tenu du 5 au 9 décembre 1987 dans les locaux de l'Institut Supérieur Maritime de Bou-Ismaïl, Algérie. Organisé par la Division de la protection contre la pollution et ses effets nocifs, en coopération avec le ROCC, ce stage a réuni une cinquantaine de participants algériens provenant de toutes les "willayas" côtières et appartenant aux diverses professions concernées par la mise en place du Plan national d'urgence dont la préparation est en cours.

57. Etat des documents, rapports, manuels, lignes directrices

- Les numéros 20 et 21 de ROCC INFO ont été rédigés et publiés respectivement en janvier et juin 1988. La liste des abonnés a désormais été mise sur ordinateur (comme l'ont été toutes les adresses utilisées par le ROCC - points focaux, experts, sociétés prestataires de services, etc.).

- Lignes directrices : la publication du ROCC intitulée "Guide de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée" est constamment mise à jour. La troisième version a été achevée et diffusée entre décembre 1987 et janvier 1988.
- Banque de données : la création d'une banque de données sur les équipements et produits commercialisés spécialement conçus pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures est en cours au ROCC. Il a été diffusé un catalogue recensant les équipements et produits servant à combattre les déversements massifs.
- Les lignes directrices pour la coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée, approuvées par la cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, septembre 1987), ont fait l'objet d'une ample diffusion.

58. L'expert technique du ROCC s'est joint à une mission de la Banque mondiale sur le Programme environnemental pour la Méditerranée qui s'est rendue en Algérie, en Turquie et en Yougoslavie (mai-juin 1988). Il a rédigé un rapport sur les aspects techniques et opérationnels de la lutte contre la pollution engendrée par le trafic maritime et les activités connexes.

59. La première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, mai 1988) a examiné le rapport sur l'état d'avancement des activités du ROCC en 1987 et 1988 ainsi que sur les activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires qui ont été approuvées par le Comité. Au cours de cette réunion, le directeur du ROCC, M. M. Voirin, a informé les participants qu'il envisageait de prendre sa retraite avant la prochaine réunion du Comité. Le Comité a rendu hommage aux qualités professionnelles et personnelles de M. Voirin qui ont été d'un grand profit pour le ROCC et le Plan d'action. Le processus de nomination d'un remplaçant à M. Voirin est en cours, dans le cadre de consultation étroites entre le PNUE et l'OMI.

#### Installations flottantes de réception

60. Au cours de la cinquième réunion des Parties contractantes, plusieurs représentants ont signalé les mesures prises dans leurs pays pour créer ou améliorer des installations portuaires servant à l'évacuation des déchets pétroliers (UNEP/IG.74/5, paragraphe 56). Il est réconfortant de faire état de la réponse positive que la CEE a donnée aux recommandations adoptées par les Parties contractantes à leur quatrième réunion ordinaire, à Gênes, ainsi que de l'appui concret fourni par les autorités yougoslaves, ce qui a abouti à la première installation flottante de réception, à savoir le navire ECOMAR qui est entré en service en mars 1988 dans la baie de Rijeka. Des négociations se poursuivent actuellement en vue d'installations pilotes analogues dans d'autres ports méditerranéens.

#### N Aspects financiers

61. Comme il a déjà été indiqué dans l'introduction au présent rapport, au cours du premier semestre 1988 le Plan d'action a été confronté à sa plus grave crise financière depuis la création du Fonds d'affectation spéciale. Sur les arriérés et les engagements 1988 se montant à 6.192.333 dollars E.U., 610.416 avaient été versés au 31 mai 1988, soit 9,9 pour cent, pour atteindre 1.448.973 au 30 juin 1988, soit 23,4 pour cent.

62. L'annexe II indique la position des versements par pays au 30 juin 1988. On remarquera que quatre pays (Chypre, Egypte, Espagne et Monaco) étaient à jour dans leurs paiements. L'annexe II renseigne sur les dépenses 1987 par chapitre du budget ainsi que sur les engagements 1988 au 30 juin 1988, comparés avec les montants correspondants annoncés et approuvés par les Parties contractantes. L'annexe IV indique quelles sont les contributions de contrepartie qui ont été annoncées et versées par pays hôte.

O Formation et échange d'informations

63. Plusieurs activités relevant de cette rubrique sont mentionnées dans le cadre des composantes MED POL, ROCC, PB, PAP et ASP du Plan d'action.

P Information générale

64. La première Semaine de l'environnement méditerranéen a été célébrée dans un certain nombre de pays côtiers à la suite de la décision du Bureau désignant à cet effet la semaine du 4 au 10 juillet 1988. Des initiatives ont été prises à cette occasion dans les pays suivants : Chypre, Grèce, Israël, Italie, France, Libye, Malte, Monaco, Tunisie et Turquie. Quand des comptes rendus détaillés auront été reçus de ces pays et de tout autre Etat côtier, des renseignements écrits seront fournis aux Parties contractantes.

65. L'exposition consacrée au PAM a été présentée du 1er au 15 juillet à Malte, à l'initiative des autorités de ce pays et à l'occasion de la Semaine méditerranéenne.

66. Le 26 juillet 1988, le Coordonateur a pris part à une réunion avec les représentants de la presse accrédités auprès des Nations Unies à Genève et il a répondu aux questions concernant le Plan d'action pour la Méditerranée. Plusieurs agences de presse importantes (Associated Press, Agence France Presse, EFE (Espagne), ANSA (Italie), DPA (RFA), Agence Télégraphique Suisse) ainsi que divers journaux nationaux ont couvert le sujet.

## ANNEXE I

Position Au 30 septembre 1988

## DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	Convention 1/		Opérations d'immersion 2/		Situation critique 3/		Pollution d'origine tellurique 4/		Aires spécialement Protégées 5/	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	--	16 fév 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD
Algérie	16 fév 76	19 nov 79	--	16 fév 76	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 88/AD	--	16 mai 85/AD
Chypre	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	17 mai 80	18 mai 83/AD	16 fév 83	28 juin 88/AD
Egypte	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	8 juil 83
France	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	2 sept 86/AP-R
Espagne	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	22 déc 87
Grèce	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	---	3 avr 82	26 jan 87
Israël	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	---	3 avr 82	28 oct 87/R
Italie	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85
Liban	31 janv 77	31 janv 79	16 fév 76	31 janv 79	16 fév 76	31 janv 79	17 mai 80	---	---	---
Libye	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	---	3 avr 82	11 jan 88
Malte	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	---
Maroc	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	---
Monaco	16 fév 76	26 déc 78/AD-R	16 fév 76	26 déc 78/AD	16 fév 76	26 déc 78/AD	17 mai 80	---	---	---
Syrie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R
Tunisie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	17 mai 80	21 fév 83/AD	---	6 nov 86/AD/R
Turquie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	17 mai 80	---	30 mars 83	21 fév 86
Yougoslavie	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP
CEE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	Adoptée (Barcelone):	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76
	Entrée en vigueur:	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978
2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs	Adoptée (Barcelone):	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76
	Entrée en vigueur:	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978
3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique	Adoptée (Barcelone):	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76	16 fév 76
	Entrée en vigueur:	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978	12 février 1978
4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique	Adoptée (Athènes):	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980	17 mai 1980
	Entrée en vigueur:	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983	17 juin 1983
5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée	Adoptée (Genève):	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982	3 avril 1982
	Entrée en vigueur:	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986	23 mars 1986
Adhésion	--	AD	--	AD	--	AD	--	AD	--	AD
Approbation	--	AP	--	AP	--	AP	--	AP	--	AP
Réserve	--	R	--	R	--	R	--	R	--	R

## ANNEXE II

Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée:  
Versement des contributions annoncées pour 1988 et les années précédentes

Pays	Contributions non versées pour 1987 et les années précédentes au 1.1.88	Versé au 30.6.88	1988	Versé au 30.6.88
Algérie	-	-	28,613.98	-
Chypre	-	-	4,719.83	4,719.83
Egypte	15,884	15,884	21,829.22	21,829.22
Espagne	-	-	442,484.25	442,484.25
France	-	-	1,121,255.09	560,627.55
Grèce	-	-	117,995.80	-
Israël	106,193	5,000	71,977.44	-
Italie	1,670,837	-	802,371.44	-
Liban	18,306	-	2,949.90	-
Libye	102,969	-	58,997.90	-
Malte	-	-	2,949.90	-
Maroc	22,326	-	15,634.44	-
Monaco	2,387	2,387	3,244.88	3,224.88
Syrie	10,675	6,912	9,439.66	-
Tunisie	22,128	22,128	9,439.66	-
Turquie	132,494	128,332	117,995.80	-
Yougoslavie	100,099	95,228	117,995.80	-
Total partiel	2,204,298	-	2,949,895.00	
EEC	-	-	638,140.60	140,217.00
Pays hôte (Grèce)	-	-	400,000.00	
Total	2,204,298	275,871	4,038,035.60	1,173,102.73

## ANNEXE III

Situation des budgets 1987 et 1988  
(en dollars E.U.)

	Approuvé 1987	Dépenses 1987	Approuvé 1988	Engage- ments 1988 (30.6.88)
<u>SECTION I</u>				
CHAPITRE 1 - Coordination	764,997	816,333	795,300	632,700
CHAPITRE 2 - Réunions	137,000	180,000	52,000	57,000
CHAPITRE 3 - MED POL : Surveillance continue	997,500	1,040,823	1,457,000	1,122,500
CHAPITRE 4 - MED POL : Recherche	332,500	309,905	330,000	182,000
CHAPITRE 5 - Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures	412,500	448,955	424,000	283,000
CHAPITRE 6 - Formation et échange d'informations	185,000	117,800	95,000	34,000
<u>SECTION II</u>				
CHAPITRE 1 - Plan Bleu	600,000	714,025	420,000	260,000
CHAPITRE 2 - Programme d'actions prioritaires	561,000	601,000	710,000	294,750
CHAPITRE 3 - Aires spécialement protégées	195,000	309,127	245,000	169,250
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4,185,497</b>	<b>4,537,968</b>	<b>4,528,300</b>	<b>3,035,200</b>



ANNEXE IV

Contributions des contreparties aux Centres d'activités régionales  
(en dollars E.U.)

	annoncé	1987 versé	1988 versé
France (pour le CAR/PB)	325,000	325,000	325,000
Malte (pour le ROCC)	20,000	20,000	20,000
Tunisie (pour le CAR/ASP)	50,000	50,000	50,000
Yougoslavie (pour le CAR/PAP)	280,000	280,000	280,000